

<https://saint-saens.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article348>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le pass jeunes 76

- Espace famille - Informations diverses -

SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

Publication date: mercredi 27 septembre 2023

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

Pour encourager, développer et faciliter la pratique sportive, le Département de la Seine-Maritime a mis en place différents dispositifs d'aide financière à destination des usagers, amateurs ou sportifs de haut-niveau.



LE PASS JEUNES 76

Le Pass Jeunes 76 est une aide financière accordée par le Département de la Seine-Maritime pour favoriser et développer l'offre et la pratique sportive, culturelle et artistique des jeunes habitants de la Seine-Maritime âgés de 6 à 15 ans, dont la famille est bénéficiaire de l'ARS ou de l'AAE. Celle-ci permet d'alléger le montant de l'inscription annuelle de 50 % à des structures sportives et culturelles avec possibilité de cumuler les deux. Le montant de l'aide ne peut excéder 60 € pour la 1ère inscription choisie et 40 € pour la seconde soit une aide maximale de 100 € par an et par enfant. La demande peut être formulée directement sur le portail du site internet du Département ou par le biais des clubs et associations.



[SITE DU DÉPARTEMENT 76 LIEN](#)